Avis du Comité économique et social européen sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant prorogation de la durée de la protection communautaire des obtentions végétales pour les espèces d'asperges ainsi que pour les groupes d'espèces des bulbes à fleurs, des plantes ligneuses à petits fruits et des plantes ligneuses ornementales

[COM(2021) 36 final — 2021/0019 (COD)]

(2021/C 220/12)

Consultation	Parlement européen, 11.2.2021
Base juridique	Articles 118 et 304 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
Compétence	Section «Agriculture, développement rural et environnement»
Adoption en session plénière	24.3.2021
Session plénière n°	559
Résultat du vote	
(pour/contre/abstentions)	262/0/14

Ayant estimé que le contenu de la proposition est satisfaisant et n'appelle aucun commentaire de sa part, le Comité, lors de sa 559e session plénière des 24 et 25 mars 2021 (séance du 24 mars), a décidé, par 262 voix pour, 0 voix contre et 14 abstentions, de rendre un avis favorable au texte proposé.

Bruxelles, le 24 mars 2021.

La présidente
du Comité économique et social européen
Christa SCHWENG